

# NOTE D'INFORMATION

n° 25.49 – Août 2025

## Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans les établissements du second degré à la rentrée 2024 ?

► À la rentrée scolaire 2024, si l'on tient compte des cours assurés en groupe, un enseignant est face à 21,7 élèves par heure de cours en moyenne dans les établissements du second degré, y compris les formations post-bac. Dans les seules formations du second degré (hors post-bac), cet indicateur est de 21,9 élèves, une valeur stable depuis plusieurs années. Il s'élève à 23,6 élèves pour les formations en collège (hors Segpa) et à 23,9 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée. Il est en revanche moins élevé pour les formations professionnelles en lycée avec 15,3 élèves, et en Segpa avec 12,2 élèves. Les conditions d'encadrement sont plus favorables dans les collèges situés en milieu rural et en éducation prioritaire. Par ailleurs, la rentrée 2024 est marquée par la mise en place de groupes de besoins dans les classes de sixième et cinquième. Dans ces classes, trois quarts des heures d'enseignement de français et de mathématiques sont organisées en groupe dans le public en 2024, soit 4 à 6 fois plus qu'en 2023. Toutefois, avec deux disciplines concernées, le nombre d'élèves par structure ne recule que de 0,3 dans l'ensemble des formations en collège.

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Directrice de la publication : Magda Tomasini  
Auteure : Éva Baradjji, DEPP-AS  
Édition : Johanna Sztanke  
Maquettiste : Anthony Fruchart  
e-ISSN 2431-7632

► Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré car plusieurs enseignements sont assurés en groupe, donc en structure plus petite que la classe la plupart du temps. L'indicateur, appelé nombre d'élèves par structure et noté E/S, correspond au nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours et permet de mieux rendre compte de cette réalité. En effet, cet indicateur intègre les différences de taille de toutes les structures : classes entières ou groupes (voir définitions en ligne).

### En 2024, un enseignant est face à 21,9 élèves en moyenne dans les formations du second degré

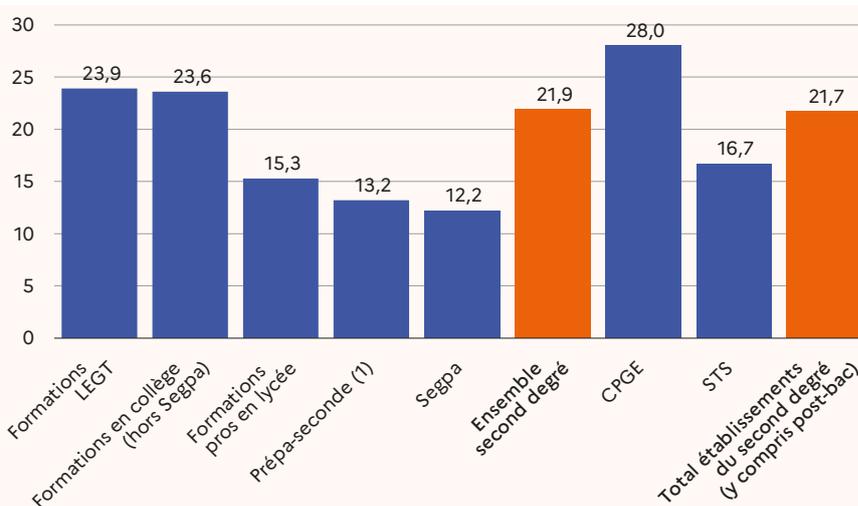
À la rentrée scolaire 2024, un enseignant exerçant dans un établissement du second degré public ou privé sous contrat (y compris dans des formations post-bac) est face à 21,7 élèves en moyenne pour une heure de cours [► figure 1](#). Dans les formations du second degré (collège et lycée pré-bac), cet indicateur E/S s'élève à 21,9. Si le nombre d'élèves par classe est plus important pour les formations générales et technologiques en lycée (30,3) que pour les formations en collège (25,8), le nombre d'élèves par structure est proche dans

les deux formations : 23,9 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée et 23,6 élèves en collège, hors sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). L'indicateur E/S est plus faible dans les formations professionnelles en lycée, dans les classes prépa-seconde et dans les Segpa (respectivement 15,3, 13,2 et 12,2 élèves en moyenne). Parmi les formations

post-bac, cet indicateur est de 28 élèves en moyenne dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et de 16,7 élèves dans les sections de technicien supérieur (STS), dans lesquelles les effectifs des classes sont moindres et davantage de travaux pratiques sont assurés.

Au cours des dix dernières années, l'indicateur E/S est resté relativement stable

### ► 1 Effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation dans les secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2024



(1) La classe préparatoire à la classe de seconde, appelée « prépa-seconde », mise en place à titre expérimental dans quelques lycées à la rentrée 2024, s'adresse à des élèves de troisième admis en seconde, mais qui n'ont pas obtenu le diplôme national du brevet.  
Lecture : à la rentrée 2024, un enseignant est chargé de 21,9 élèves en moyenne pour une heure de cours dans le second degré.  
Champ : France, public + privé sous contrat.  
Source : DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

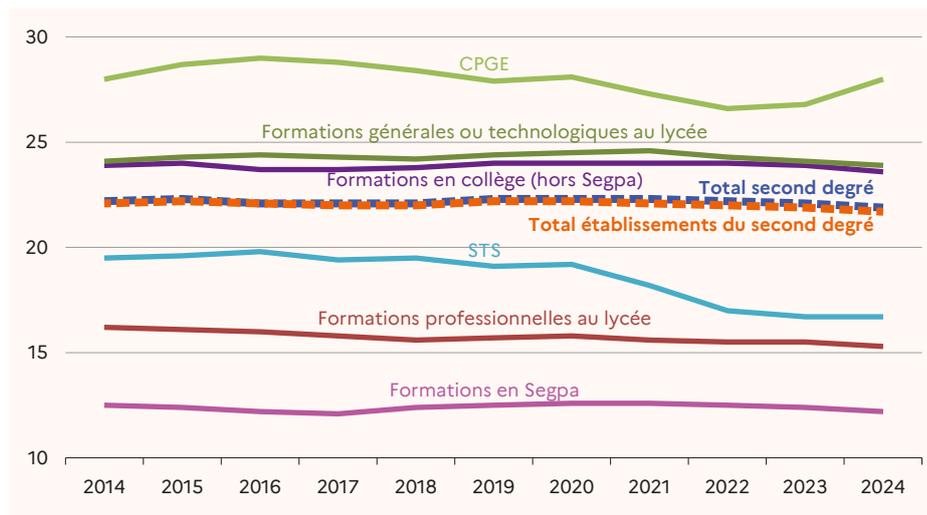
pour l'ensemble des établissements du second degré, avec une légère baisse amorcée depuis 2021 ↘ **figure 2**. Les formations professionnelles en lycée se distinguent par une baisse régulière du nombre d'élèves par structure passant de 16,2 élèves en 2014 à 15,3 en 2024. Dans les formations post-bac en lycée, après plusieurs années de baisse liées au recul des effectifs des étudiants, l'indicateur E/S se stabilise dans les STS et augmente de 1,2 élève dans les CPGE entre 2023 et 2024, en raison d'une forte hausse des inscriptions dans cette formation à la rentrée 2024 (voir bibliographie en ligne). Au cours de la même période, il diminue dans toutes les formations du second degré (- 0,2 élève en moyenne).

À la rentrée 2024, l'indicateur E/S est plus faible dans les établissements du second degré du secteur public que dans ceux du secteur privé sous contrat, avec respectivement 21,3 et 23,3 élèves par structure (voir **figure 6 en ligne**). La différence est plus marquée dans les formations du second degré (21,4 dans le public et 23,6 dans le privé, soit un écart de deux élèves) que dans les formations post-bac (un écart de moins d'un élève). L'écart est de trois élèves entre les deux secteurs pour les formations en collège hors Segpa (23 élèves dans le public contre 25,9 élèves dans le privé), d'un élève pour les formations professionnelles en lycée (15,1 contre 16,5), tandis qu'il est quasi nul pour les formations générales et technologiques en lycée (23,9 contre 24). En dix ans, l'écart entre le nombre d'élèves par structure entre le privé et le public s'est principalement accru dans les formations en collège, passant de + 1,8 élève dans le privé par rapport au public en 2014 à + 2,9 élèves en 2024.

## Moins d'élèves par heure de cours dans les petits établissements

Les conditions d'encadrement sont plus favorables dans les établissements de plus petite taille. Dans les collèges publics (y compris les formations en Segpa), un enseignant est face à 20,6 élèves en moyenne pour une heure de cours dans un établissement de moins de 300 élèves, contre 23,1 élèves dans ceux de 1 000 élèves ou plus (voir **figure 7 en ligne**). En effet, davantage d'élèves peuvent être intéressés par certaines options dans les établissements les plus grands, ce qui conduit à une augmentation de la taille des structures. À l'inverse, dans les petits établissements, les classes sont souvent de taille plus réduite, contribuant à diminuer le E/S. Le constat est identique pour les collèges privés sous contrat dans lesquels cette moyenne varie de 22,3 élèves à 27,4 élèves.

## ↘ 2 Évolution depuis 2014 des effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation dans les secteurs public et privé sous contrat



**Lecture :** dans l'ensemble des établissements du second degré, le E/S est passé de 22,1 en 2014 à 21,7 en 2024.

**Champ :** France, public + privé sous contrat.

**Source :** DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.49. DEPP

## ↘ 3 Effectifs d'élèves par structure (E/S) pour les formations en collège à la rentrée 2024 selon le profil de la commune du collège

Profil de la commune	Secteur public					Secteur privé	Ensemble
	REP+	REP	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total		
Urbain très dense	19,8	20,7	20,4	23,6	22,4	26,5	23,3
Urbain dense et petites villes	19,3	20,4	20,2	23,1	22,6	25,7	23,2
Rural bourg et périurbain	-	19,9	19,9	23,0	22,8	24,1	23,0
Rural éloigné et rural périphérique	-	19,4	19,4	22,0	21,9	22,8	22,0
Ensemble hors DROM	19,7	20,5	20,3	23,1	22,5	25,7	23,2
DROM	19,8	22,0	20,7	21,8	21,0	26,8	21,5
Total	19,7	20,7	20,3	23,1	22,4	25,7	23,1
Total 2023	20,2	21,0	20,7	23,4	22,8	25,9	23,4

**Lecture :** à la rentrée 2024, dans les collèges du secteur public situés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+), le E/S est de 19,8 pour les établissements situés dans une commune urbaine très dense et de 19,3 pour les établissements situés dans une commune urbaine dense ou une petite ville.

**Champ :** France, public + privé sous contrat, formations en collège (y compris Segpa).

**Source :** DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.49. DEPP

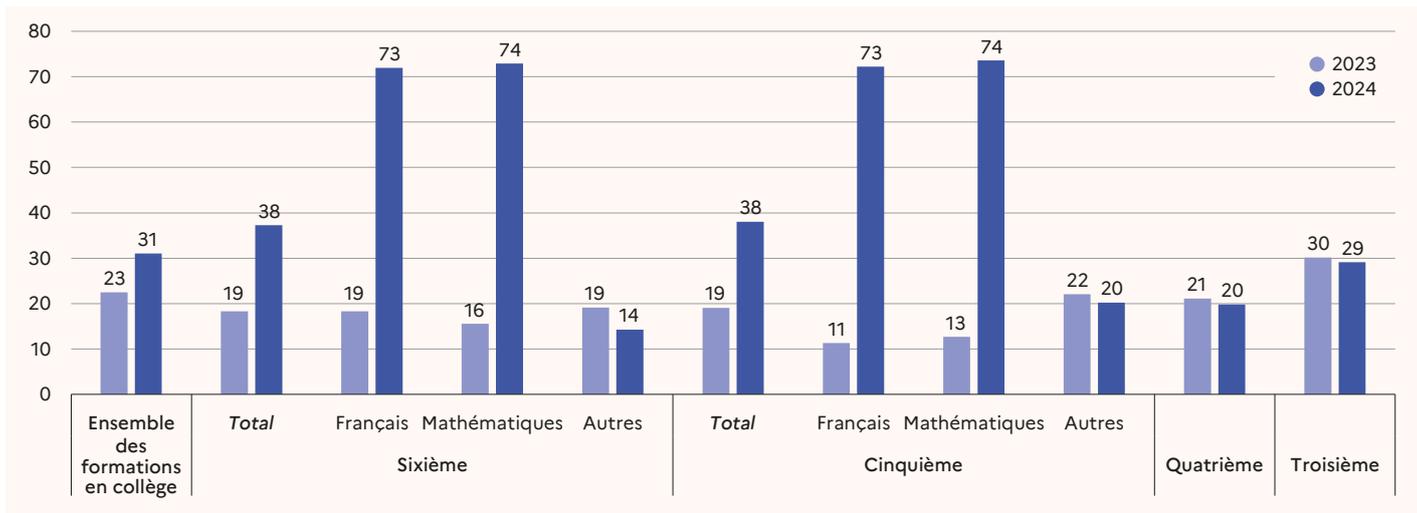
La tendance est la même pour les formations générales et technologiques en lycée avec un E/S qui augmente selon la taille de l'établissement : le E/S varie de 20,1 élèves dans les établissements de moins de 400 élèves à 25 dans ceux de 1 300 élèves ou plus dans le secteur public, et de 21,7 élèves à 25,6 élèves dans le secteur privé sous contrat (voir **figure 8 en ligne**).

## De meilleures conditions d'encadrement dans les collèges situés en milieu rural et en éducation prioritaire

Dans les formations en collège (y compris en Segpa), l'indicateur E/S varie selon le profil de la commune et celui de l'établissement (voir **méthodologie en ligne**). En France hexagonale, dans le secteur public, le E/S est plus faible

dans les communes rurales (éloignées ou périphériques) où les établissements sont de taille plus petite mais également dans les communes urbaines très denses, avec respectivement 21,9 et 22,4 élèves ↘ **figure 3**. Le plus faible nombre d'élèves par structure dans les communes urbaines très denses s'explique par la plus forte présence d'établissements situés en éducation prioritaire dans lesquels le nombre d'élèves par structure est plus réduit : 19,7 élèves en moyenne dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et 20,5 élèves dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), contre 23,1 élèves dans les collèges publics hors éducation prioritaire. En excluant les Segpa, plus fréquentes en éducation prioritaire, le nombre moyen d'élèves par structure reste plus faible en REP+ et en REP qu'en dehors de l'éducation prioritaire (respectivement 20,5, 21,3 et 24,1 élèves).

#### 4 Part d'heures d'enseignement effectuées en groupe dans les formations en collège (y compris Segpa) dans le secteur public à la rentrée 2024 (en %)



**Lecture :** dans le secteur public, 31 % des heures d'enseignement sont effectuées en groupe dans les formations en collège à la rentrée 2024, contre 23 % à la rentrée 2023.

**Champ :** France, public + privé sous contrat.

**Source :** DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.49. DEPP

Il varie de 22 élèves dans les communes rurales et rurales éloignées à 23,6 élèves dans les communes urbaines très denses. Dans le secteur privé sous contrat, il augmente avec la taille de la commune : il atteint 26,5 élèves en moyenne dans les communes urbaines très denses, contre 22,8 dans les communes rurales éloignées ou périphériques. Dans les DROM, l'indicateur E/S est globalement plus faible qu'en France hexagonale (21,5 contre 23,2 élèves). En revanche, il est plus élevé dans les établissements du secteur privé sous contrat (26,8 contre 25,7 élèves) et ceux situés en éducation prioritaire (20,7 contre 20,3 élèves). Ce dernier constat s'explique notamment par le classement de la totalité des collèges de l'académie de Mayotte en éducation prioritaire. Dans cette académie, l'indicateur E/S est de 23 élèves, contre 18,8 en Guyane qui est le DROM avec le E/S le plus faible et 21,6 à La Réunion dont le E/S est le plus fort après Mayotte au sein des DROM (voir bibliographie en ligne).

#### En sixième et en cinquième, trois quarts des heures de français et de mathématiques sont enseignées en groupe à la rentrée 2024

À la rentrée 2024, une nouvelle organisation pédagogique a été mise en place dans les collèges publics avec la mise en œuvre des groupes de besoins en français et en mathématiques dans les classes de sixième et de cinquième. Dans ce contexte, la part des heures d'enseignement effectuées en groupe a fortement augmenté : elle atteint 31 % dans les collèges publics, soit + 8,6 points

par rapport à 2023 (voir figure 4). Ainsi, en sixième et en cinquième, les trois quarts des heures de français et de mathématiques sont dispensées en groupe à la rentrée 2024, un ratio susceptible d'évoluer au cours de l'année conformément aux modalités de mise en place des groupes de besoins, contre deux heures sur dix pour ces deux matières en sixième et une sur dix en cinquième à la rentrée précédente. Cette évolution entraîne une baisse de l'indicateur E/S comprise entre 1,5 et 2,4 élèves dans ces enseignements (voir figure 9 en ligne). À la rentrée 2024, le E/S y est ainsi plus faible, avec environ 21 élèves en moyenne, contre 23 toutes matières confondues dans les classes de sixième et de cinquième. Cette diminution s'explique par une répartition différente des élèves, avec une baisse de la part des heures assurées dans des structures de 25 élèves ou plus, au profit de structures plus petites, notamment celles comptant entre 15 et 19 élèves. Par exemple, en cinquième, la part des heures de français effectuées dans des structures de 25 élèves ou plus est passée de 57 % en 2023 à 28 % en 2024, tandis que celle assurée dans des structures de 15 à 19 élèves est passée de 7 % à 22 % et celle des structures de 20 à 24 élèves de 25 % à 32 %.

Toutes disciplines confondues, la baisse de l'indicateur E/S reste plus modérée dans ces niveaux : - 0,6 élève en sixième et - 0,7 élève en cinquième. Dans l'ensemble des formations en collège public, l'indicateur E/S recule de 0,4 élève.

Dans le secteur privé sous contrat, la part des heures en groupe reste nettement plus faible que dans le secteur public, bien qu'en légère progression : 17 % en 2024, soit + 1,8 point par rapport à 2023 (voir figure 10 en ligne).

Cette augmentation concerne également les enseignements de mathématiques et de français en sixième et en cinquième : dans ces matières, une heure sur cinq est dispensée en groupe à la rentrée 2024, contre moins d'une sur dix l'année précédente. Néanmoins, plus de deux tiers des heures d'enseignement de français et de mathématiques dans les classes de sixième et de cinquième restent dispensées dans des structures de 25 élèves ou plus.

#### En lycée, moins d'élèves par heure de cours dans les formations technologiques que dans les formations générales

L'offre en voie technologique est davantage développée dans le secteur public : 23 % des heures de formations générales et technologiques en lycée public sont consacrées à cette voie, contre 17 % dans le secteur privé (voir figure 11 en ligne). Quel que soit le secteur d'enseignement, les filières technologiques bénéficient de conditions d'encadrement plus favorables que la filière générale : 22,3 élèves en première technologique contre 24,6 en première générale et 21,7 élèves en terminale technologique contre 24,1 en terminale générale.

S'agissant des séries, le nombre d'élèves par structure est plus élevé en STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) que dans les autres séries technologiques, avec 23,7 élèves en moyenne par structure en première dans le secteur public. À l'inverse, les séries ST2S (santé et du social), STI2D (industrie et développement

durable) et STL (laboratoire) accueillent moins d'élèves par structure (entre 16,7 et 22,5 en moyenne en première dans le secteur public). D'une part, ces séries attirent moins d'élèves que les premières STMG ou générale, d'autre part elles proposent davantage de travaux pratiques en petits groupes. À l'exception de la première STMG, une heure de cours en première ou terminale technologique se déroule en moyenne devant moins d'élèves dans le secteur privé que dans le secteur public. C'est également le cas en terminale générale, à l'inverse des formations en seconde et première générales.

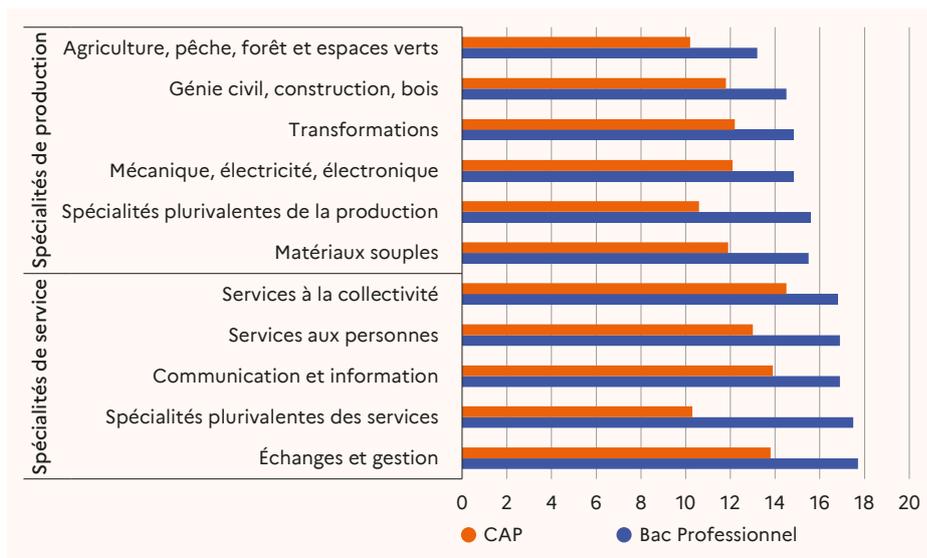
### Dans les formations générales et technologiques en lycée, le nombre moyen d'élèves par structure varie du simple au double selon la discipline

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le nombre moyen d'élèves par structure varie considérablement selon la discipline enseignée : de 15,3 élèves en éducation musicale à 30,5 élèves en éducation physique et sportive (EPS) (voir figure 12 en ligne). Cette variation s'explique notamment par le fait que certaines disciplines peuvent être proposées comme spécialités ou options, dont l'enseignement est organisé en groupe, avec des effectifs parfois réduits.

En effet, depuis la réforme du lycée général et technologique de 2018, les élèves choisissent trois enseignements de spécialité en première, puis deux en terminale. De ce fait, les élèves d'une même classe peuvent choisir des combinaisons de spécialité différentes et des élèves de classes différentes peuvent choisir le même enseignement de spécialité et être ainsi placés dans un même groupe pour suivre cet enseignement. Cette nouvelle organisation entraîne une augmentation des heures d'enseignement en groupe par rapport au nombre d'heures données en classe entière.

Depuis la mise en place de la réforme, plus de deux heures sur trois sont enseignées en groupe en première et en terminale dans la voie générale, une proportion stable à la rentrée 2024 (voir figure 13 en ligne). Les enseignements de spécialité « sciences économiques et sociales », « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » et « mathématiques » sont ceux qui comptent le plus d'élèves par structure, en classe de première (entre 24,8 et 26,3 élèves) comme en terminale (entre 23 et 25,2 élèves) (voir figure 14 en ligne). Pour ces spécialités, l'indicateur E/S est plus faible dans le secteur privé sous contrat que dans le public. À l'inverse, les spécialités « littératures,

### 5 Effectifs d'élèves par structure (E/S) par domaine de spécialité pour la voie professionnelle dans les secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2024



**Lecture :** à la rentrée 2024, dans le domaine de spécialité « échanges et gestion », un enseignant est en charge de 17,7 élèves en moyenne pour une heure de cours en bac professionnel contre 13,8 élèves en CAP.

**Champ :** France, public + privé sous contrat, formations professionnelles au lycée.

**Source :** DEPP, base Relais, système d'information Scolarité.

Réf. : Note d'Information, n° 25.49. DEPP

langues et cultures de l'Antiquité », « langues, littératures et cultures étrangères (hors anglais) », « sciences de l'ingénieur », avec respectivement 9,4, 16,4 et 17,7 élèves en première, sont celles qui comptent le moins d'élèves par structure, avec un indicateur E/S généralement plus faible en terminale qu'en première. Enfin, parmi les enseignements optionnels, l'étude d'une troisième langue vivante ou des langues et cultures de l'Antiquité est réalisée dans des conditions d'encadrement plus favorables (entre 11,3 et 11,6 élèves en première et en terminale).

### Pour les formations professionnelles, moins d'élèves par heure de cours en CAP qu'en bac professionnel

Pour les formations assurées dans les lycées professionnels, les conditions d'encadrement sont plus favorables en CAP (certificat d'aptitude professionnelle) qu'en bac professionnel ou en troisième prépa-métiers (formation de niveau collège assurée dans les lycées professionnels), avec respectivement 12,6, 16,3 et 16,9 élèves par structure (voir figure 15 en ligne). Les effectifs d'élèves sont particulièrement faibles dans les CAP en un an (10,1 élèves) et en deuxième année de CAP en deux ans (11,7 élèves). En bac professionnel, l'indicateur E/S baisse également à mesure que le niveau augmente : de 16,8 élèves en seconde à 15,6 élèves en terminale. Enfin, le nombre d'élèves par structure dans les formations professionnelles est plus élevé dans le secteur privé (entre 0,8 et 3,6 élèves de plus selon la formation) que dans le secteur public.

### Dans les formations professionnelles, l'indicateur E/S est plus élevé dans les domaines de spécialité liés aux services

Les différentes formations professionnelles peuvent être regroupées en domaines de spécialité. Pour les formations qui préparent un baccalauréat professionnel, l'indicateur E/S est plus élevé dans les domaines de spécialité liés aux services, notamment « échanges et gestion » (17,7 élèves), qui inclut les formations de commerce et de vente. Il est plus faible dans le domaine « agriculture, pêche, forêt et espaces verts » (13,2 élèves), les lycées agricoles n'étant pas dans le champ de cette étude (voir figure 5). Dans les domaines liés à la production, cet indicateur est autour de 15 élèves pour les spécialités « mécanique, électricité, électronique » et « transformations » qui comprend des formations liées à l'agro-alimentaire mais aussi relatives au génie climatique. Pour les formations en CAP, l'indicateur E/S est aussi plus élevé dans les domaines des services que dans ceux de la production. Il est notamment de 13,9 élèves dans le domaine « communication et information » et de 14,5 élèves dans le domaine « services à la collectivité », contre 11,8 élèves dans celui du « génie civil, construction, bois ». ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 25.49, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/notes-d-information](https://education.gouv.fr/notes-d-information)